



Lutte contre le Coronavirus COVID-19

Information importante - Le Président de la République a pris la parole lundi soir 16 mars pour annoncer des mesures sans précédent « d'état de guerre sanitaire » dans le cadre de la pandémie du coronavirus Covid_19. Le gouvernement a pris des mesures fermes de confinement pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire de la France.

Pour faire suite aux annonces du Président de la République, de ce lundi 16 mars, et dans la logique nationale, la Ville de Saint-Benoît a décidé de prendre les mesures adéquates et fortes dans ce sens pour interdire tous les rassemblements et limiter la propagation du virus.

- **Fermeture "jusqu'à nouvel ordre", des crèches et des établissements scolaires**

Le gouvernement a ordonné la fermeture à partir du lundi 16 mars et "jusqu'à nouvel ordre", des crèches, des établissements scolaires et universités pour "protéger" les enfants et "réduire la propagation" du coronavirus. À Saint-Benoît, il n'y aura pas de service de garde, ni activités périscolaires, et les transports scolaires seront également annulés jusqu'à nouvel ordre. L'accueil ANCRE et Multisports, le Relais assistants maternels seront également fermés. Pour faciliter le travail des personnels soignants exclusivement, leurs enfants sont accueillis malgré la fermeture des établissements (05 49 88 42 10).

- **Le Service d'aide à domicile de Saint-Benoît**

Seules seront maintenues les prestations d'absolue nécessité auprès des personnes âgées et dépendantes (aide à la toilette, bas de contentions, aide aux repas, aide aux coucher et l'aide aux courses une fois par semaine). Les personnes âgées de plus de 70 ans, ou fragiles en raison de différentes pathologies sont invitées à limiter leurs déplacements au strict nécessaire et à rester chez elles.

- **Les Manifestations, les événements et les rassemblements**

Le gouvernement interdit tous les rassemblements. Toutes les manifestations, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments sur le territoire de la ville de Saint-Benoît, sont annulées et interdites à partir de ce jour et jusqu'au dimanche 3 mai inclus, sauf en cas d'information contraire, relative à la situation sanitaire de la pandémie. La Municipalité de Saint-Benoît, en fonction de l'évolution du Coronavirus Covid_19 et des prérogatives gouvernementales, se penchera sur la gravité de la situation après cette date. Par conséquent toutes les salles sont fermées (La Hune, Le Dortoir des Moines, salle du cloître, la Bibliothèque, la salle des sports du Gravion, tous les équipements sportifs et culturels et les salles associatives sont fermés au moins jusqu'au dimanche 3 mai 2020 inclus.

- **Face au COVID-19 : Les gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage** : se laver les mains très régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, ne pas se serrer la main, éviter les embrassades, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque quand on est malade sur prescription médicale, garder ses distances en toutes circonstances. Un numéro vert répond à vos questions sur le COVID-19, 24h/24, 7j/7 : 0 800 130 000 #RESTEZCHEZVOUS !

Tous les Services de la Mairie de Saint-Benoît sont fermés au public.

Nous continuerons à vous informer sur le site web et la page Facebook de la ville. @villedesaintbenoit
@saintbenoit86.fr <https://www.ville-saint-benoit.fr/> #sauvezdesvies #restezchezvous

Une permanence téléphonique de certains services reste active, pour répondre à vos questions :

Accueil Mairie : fermé 05.49.37.44.00 - accueil@saintbenoit86.fr

Aide à domicile : fermé (sauf prestations d'absolue nécessité) : 05.49.37.44.04 - e.poireault[a]saintbenoit86.fr

Services techniques : fermés 05.49.38.41.90 - accueilst[a]saintbenoit86.fr - Astreinte 06 83 36 05 09

Police municipale: permanence téléphonique uniquement au 05.49.36.09.09 - policemunicipale[a]saintbenoit86.fr